

# Belkacem choisit de larmoyer avec une soeur en Oumma plutôt que de défendre la République

écrit par Antiislam | 11 mars 2017

Vidéo proprement scandaleuse de la marionnette qui nous sert de ministre de l'Education Nationale.

*Merci à Nicolas de nous avoir signalé cette video.*

Plutôt que de rappeler les fondements de la laïcité tels qu'ils ont TOUJOURS été appliqués, aux Catholiques en tête, Belkacem choisit de se coucher devant la victimisation INDECENTE d'une voilée.

Bien évidemment les islamistes du CCIF, qui sont derrière ces provocations systématiques, eux qui veulent une France musulmane dans l'avenir, applaudissent face à cette trahison d'un ministre de la République qui a choisi de servir la Oumma plutôt que la France.

*« Comment les jeunes peuvent s'intégrer si ils sont discriminés dès leurs plus jeunes âges ? »*

*Ce sont par ces mots que Salia a commencé à s'exprimer ce samedi 4 mars **au nom des trois mamans interdites d'activité scolaire en raison de leur foulard**, lors d'un échange citoyen à Argenteuil avec le ministre de l'Éducation Nationale Najat Vallaud-Belkacem.*

L'incident remonte au 8 décembre 2016 dans une école primaire de la ville de Bezons.

Les trois mamans accompagnaient leurs enfants pour un atelier pâtisserie au sein de l'école.

Alors qu'elles avaient été initialement acceptées pour participer à cette activité scolaire, c'est la directrice de l'école et l'inspectrice de l'Éducation Nationale (présente ce jour-là) qui leur infligent **une humiliation publique, à elles et à leurs enfants.**

Un dilemme impossible leur est imposé : retirer leur foulard ou quitter l'établissement.

**Leurs enfants sont en pleurs. L'atelier est finalement annulé.**

**Les trois mamans saisissent alors le service juridique du CCIF.**

Notre juriste envoie un courrier groupé à la direction des services départementaux de l'Éducation Nationale, à l'inspection académique de la circonscription ainsi qu'au Ministère de l'Éducation Nationale. Le défenseur des droits est également saisi.

Seule la direction des services départementaux de l'Éducation Nationale nous a fait un retour le 2 janvier dernier, condamnant ces agissements et s'engageant à faire respecter la loi. **Nous sommes encore en attente d'une confirmation clôturant définitivement ce dossier, en faveur des victimes.**

En réponse au témoignage de Salia, nous saluons la prise de position sans équivoque du ministre de l'Éducation Nationale. Il est nécessaire en effet de rappeler que la neutralité établie par le principe de laïcité, qui s'applique aux fonctionnaires de l'Éducation Nationale, ne saurait en aucun cas s'appliquer aux parents.

« Le prosélytisme est actif et non passif » rajoute la ministre. En effet, porter un vêtement, en l'occurrence le foulard, ne saurait constituer un acte prosélyte.

Le CCIF, notamment grâce au travail d'alerte des mamans voilées et de notre service juridique a enregistré une forte baisse de – 70% de ce type de signalement de 2014 à 2016.

Les deux affaires d'interdiction d'accompagnement scolaire que nous avons porté en justice le 9 juin 2015 au tribunal administratif de Nice, puis le 22 décembre au Tribunal administratif d'Amiens avaient permis un rappel clair de la loi.

Aujourd'hui, le défi principal reste d'informer le personnel éducatif des écoles du dispositif d'application de la laïcité dans les enceintes scolaires.

*Nous espérons que le ministre se saisira de ce dossier afin d'en finir avec ces discriminations qui apportent leur lot de souffrances pour les mamans et leurs enfants, au détriment de la mission éducative de l'école.*

<http://www.islamophobie.net/articles/2017/03/10/najat-vallaud-belkacem-rejette-les-discriminations-visant-les-mamans-voilees>

Il y en a plus qu'assez que cette Gôche à la Belkacem fasse mine d'ignorer dans quelles conditions la laïcité a été imposée aux catholiques.

Il y en a plus qu'assez de la victimisation écœurante de ces voilées qui bénéficient, grâce à la France, d'un système social inconnu dans leurs pays d'origine et qui trouvent le moyen de venir geindre dans une indécence totale.

### **Note de Christine Tasin**

Les choses sont simples. Si ils ont voté une loi permettant à des sacs poubelle d'être donnés comme image de la femme, de la mère, à nos enfants, dans nos écoles, il appartient et aux parents de ne pas mettre leurs enfants à l'école les jours de sortie ou atelier avec les dites voilées et aux enseignants de ne plus proposer de sortie ni d'atelier. Droit de retrait minime mais efficace.

Non, c'est non, en toute légalité. Et tant pis pour les sorties et ateliers, les enfants, sur ce temps retrouvé, feront du français, du calcul et de l'histoire, ça ne pourra que leur faire du bien.